



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements
DSP/SDDRH/BDFE/ N° 2022- **135**
Affaire suivie par : Francis MAGNOLINI
Tél. : 01 72 71 66 36
Mèl : francis.magnolini@interieur.gouv.fr

Paris,

- 4 NOV. 2022

Homologation d'un insigne

*et autorisation de port conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant
les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers*

Insigne des animateurs de Jeunes Sapeurs-pompiers

**La présente homologation annule et remplace l'insigne « animateur de jeunes sapeurs-pompiers »
du 22 septembre 2015 DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/ESO/N°2015-497**

Tous les samedis ou mercredis, des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels forment les jeunes sapeurs-pompiers. Ce sont plus de 8.300 femmes et des hommes qui s'engagent au profit de la jeunesse pour transmettre leur passion. Qu'ils aient été ou non JSP auparavant, tous souhaitent partager leurs savoirs et les valeurs attachées à la communauté des sapeurs-pompiers.

La mission d'animateur JSP a été élaborée conjointement par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) et la commission nationale des jeunes sapeurs-pompiers de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF).

Les Animateurs de Jeunes Sapeurs-Pompiers représentent l'indispensable maillon grâce auquel plus de 28 000 Jeunes Sapeurs-Pompiers sont formés chaque année. Passionnés par leur activité de Sapeur-Pompier, ils s'impliquent bénévolement, au quotidien, auprès de la jeunesse pour assurer la relève de demain.

Parmi ses 37 mesures, le plan gouvernemental d'action 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers volontaires prévoit « d'encourager le développement de la filière des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) » (mesure n° 5) et de « mieux reconnaître dans le fonctionnement du centre d'incendie et de secours l'action et l'engagement des animateurs JSP et plus généralement, promouvoir la reconnaissance nationale des sapeurs-pompiers volontaires méritants » (mesure n°30).

Afin de valoriser l'engagement et d'encourager la fidélisation des animateurs de JSP, la commission des Jeunes sapeurs-pompiers de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) a élaboré un projet d'insignes, composé de trois niveaux.

– DESCRIPTION –

L'insigne identifie la spécialité au travers plusieurs éléments :

- **L'engagement :**

L'engagement est l'acte de ceux qui décident de leurs entrées dans l'action. Il est l'attitude de celle ou celui qui a pris conscience de son appartenance au monde et de son influence possible sur les choses du monde. C'est pourquoi, l'engagement est un renoncement au rôle passif du citoyen-spectateur au nom de l'expression d'un vouloir-agir du citoyen-acteur.

- **La République :**

Les valeurs républicaines s'incarnent pleinement dans un sens aigu de la mission ainsi que par un profond attachement à la Nation française.

- **La jeunesse :**

Les JSP sont l'exemple de tout ce que l'on peut accomplir par civisme, sans critère d'âge. Les JSP portent avec fierté les valeurs de la solidarité, du dynamisme, du partage et de la cohésion. Ces valeurs leur permettent de développer leur savoir-faire, d'acquérir des connaissances et des compétences en particulier la culture de la prévention des risques, un pas de plus vers une population mieux informée et plus résiliente face aux risques du quotidien.



Trois niveaux de qualifications sont identifiés de la façon suivante :



OR



ARGENT



BRONZE

Échelon or :

- Délégués départementaux de jeunes sapeurs-pompiers
- Responsables de section de jeunes sapeurs-pompiers avec 5 ans d'activités
- Animateurs de jeunes sapeurs-pompiers avec 10 ans d'activités.

Échelon argent :

- Responsables de section de jeunes sapeurs-pompiers
- Animateurs de jeunes sapeurs-pompiers avec 5 ans d'activités.

Échelon bronze :

- Animateur de jeunes sapeurs-pompiers conformément à l'homologation de la DGSCGC du 22 septembre 2015 : insigne porté par les personnels titulaires du diplôme d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers.

– CONDITIONS DE PORT –

L'insigne est individuel et ne peut être porté uniquement que par des personnels en activité ou ayant pratiqué l'activité.

Il peut être apposé sur la tenue de sortie ou sur la tenue de travail à l'occasion des cérémonies.

La distribution de l'insigne au niveau national dans les sections est assurée par fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

– DECISION –

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers et suite à l'avis favorable du comité sur les insignes et attributs de sapeurs-pompiers, l'Insigne des animateurs Jeunes Sapeurs-pompiers est homologué sous le numéro :

N° SC-07-B

La présente homologation annule et remplace l'insigne « animateur de jeunes sapeurs-pompiers » du 22 septembre 2015 DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/ESO/N°2015-497

**Le chef de service,
chargé de la Direction des sapeurs-pompiers**



Frédéric PAPET